

Commission déontologie extraordinaire sites web régionaux du 15 janvier 2025 Notre compte rendu



Présents pour la direction :

- Pascal Doucet-Bon (Directeur délégué de l'information chargé de la déontologie)
- Delphine Vialanet (Directrice déléguée au numérique des régions France 3)
- Pascale Lagorce (Coordination centrale du numérique France 3)
- Marion Ardi (Product manager offres numériques)

Présents pour les organisations syndicales :

- SNJ (Benoît Roux, Marc Taubert, Anne Guillé-Epée)
- CFDT (Yvonne Roehrig, Cécile Poure, Maylen Villaverde)
- CGT (Guillaume Le Gouic, François Badaire, Hubert Liao)
- FO (Teddy Caruel, Pierre-Erik Cally, Eric Vial)

Numérique régional : la fin du Far west ?

En préalable, le SNJ a demandé à la direction de prendre rapidement des mesures concrètes pour mettre fin aux multiples dysfonctionnements qui mettent à mal depuis des années la pratique du journalisme sur le réseau France 3. La confusion entre communication, partenariat et information doit cesser, et des règles claires doivent être établies pour des signatures plus complètes des journalistes sur les sites, ainsi que sur les réseaux sociaux. Il faut que le web cesse d'être un laboratoire expérimental.

De son côté, la direction a annoncé qu'elle envisage de créer une zone clairement identifiée pour les partenariats et la communication sur la page d'accueil (homepage) de chaque site régional d'un côté, et un espace dédié à l'information de l'autre. L'objectif étant d'y parvenir durant le deuxième trimestre 2025. Mais elle précise que ce n'est pas souhaitable tant que le changement de nom de domaine n'est pas réalisé (obligation de mise en conformité, passage de francetvinfo.fr à franceinfo.fr).

Avant le changement d'URL, elle souhaite éviter les mises à jour pour ne pas perdre le référencement du site.

La direction du numérique a présenté une maquette indiquant le projet d'une mention en tête de certains articles : *"contenu produit dans le cadre d'un partenariat"*.

Une avancée notable pour le respect du journalisme, mais le SNJ a fait remarquer le manque de visibilité de ce surtitre envisagé, et souhaite que cette remarque soit prise en compte.

Sur l'enrichissement et la visibilité des bio des journalistes (quand on clique sur le nom du journaliste, le lecteur a accès à la bio du journaliste), les intentions de la direction sont plus floues, elle semble vouloir laisser les choses en l'état.

Un audit pour une harmonisation des fonctions

Selon les régions, les fonctions de l'encadrement du web peuvent varier : entre les rédacteurs en chef adjoints du numérique, les coordinateurs numérique, les chargés d'édition numérique (CEN) et les chargés de projet numérique (6 ont été récemment nommés), le lien hiérarchique et éditorial varie selon les antennes. Et le lien "fonctionnel" souvent évoqué n'est pas satisfaisant, selon le SNJ.

Sur ce sujet, la direction a indiqué qu'un audit a été réalisé pour savoir qui fait quoi sur le numérique. *"Il fait ressortir des pratiques dysfonctionnelles, c'est un travail titanesque. On est sur une refonte, une mise à plat".*

Il y aura deux étapes, annonce la direction : *"on va éteindre les petits incendies"*, puis il y aura une refonte structurelle. *"Travailler avec les 24 régions, c'est lourd. Surtout quand on veut changer des usages de plusieurs années. On peut avoir des freins en interne. Soyons réalistes sur les délais."*

Remarque du SNJ : Souhaitons que ces délais ne transforment pas cette refonte en mirage. **Nous demandons une présentation de cet audit en CSE du réseau France 3.**

Ligne éditoriale du web

Elle doit être présentée au CSE du réseau France 3 en janvier. Elle doit définir la ligne éditoriale des sites France 3, la ligne éditoriale des réseaux sociaux, les moyens et les objectifs, ainsi que les missions du chargé d'édition numérique.

Suite à ces annonces, la direction a répondu à quelques questions posées par l'ensemble des organisations syndicales.

Remarque du SNJ : La ligne éditoriale du web reste trop floue et générale, centrée sur la "proximité" et les "belles histoires".

Différenciation entre contenus de communication et journalisme Transparence sur les partenariats

Le service communication a rédigé un article sur le site France 3 Grand-Est sur la disparition du logo France 3 des programmes régionaux au profit de la "marque Ici".

Cet article reprend tous les codes du journalisme. Citations (extraites de communiqués syndicaux ou du replay d'une conférence de la Direction), intertitre... Dans le but, nous dira-t-on ultérieurement, *"d'informer le public"* et de *"rassurer sur la réalité de cette évolution"*.

Ceci nous pose problème à plusieurs égards :

- Le travail de la communication consiste-t-il à informer le public ou à communiquer le point de vue de la direction ?
- Informer, est-ce donner un seul point de vue ? Celui de la direction ?

- Pourquoi, malgré nos demandes, ne pas avoir fait apparaître dans le chapô et le texte la mention “*article rédigé par le service communication*” ? Cette question est restée sans réponse. Pouvez-vous nous en donner une ?

- Pourquoi, s’il fallait informer, ne pas avoir demandé aux journalistes de faire correctement leur travail et de rédiger un article apportant des faits, mais aussi la contradiction ? Cette question est restée sans réponse. Pouvez-vous nous en donner une ?

- Plus largement, la confusion qui règne sur ce site n’est pas acceptable.

Nous demandons depuis plusieurs années que la signature mentionne, tout de suite, le service / la fonction de l’auteur. Où en est-on ?

La direction numérique travaille sur une solution depuis plus d’un an. Le 2 décembre dernier, elle nous parlait d’un code couleur, peut-elle nous informer de la solution retenue et de la date de mise en œuvre ? En attendant, beaucoup d’auteurs n’ont même pas de biographie. On ne sait pas dans quel service ils travaillent.

- [Exemple 1](#)

- [Exemple 2](#)

- [Exemple 3](#)

Question subsidiaire : la communication doit-elle produire de l’information ?

La direction estime avoir répondu dans son préambule.

Partenariats et auto-promo pas annoncés

Serait-il possible de mettre des “slugs” partenariat ?

La promotion d’un produit diffusé sur notre chaîne doit être clairement identifiée quand c’est fait par la com.

- Au départ, quand on lit cet article, on pense que c’est un reportage et finalement, on comprend que c’est la promo d’un documentaire. En soi, l’histoire est très bien, le doc sûrement aussi, ce n’est pas le problème, mais ce n’est pas annoncé dès le départ.
[Lien ici.](#)

- Un documentaire produit par France 3 Paris IDF et titré comme un article normal.
[Lien ici.](#)

- Un article sur un concours culinaire organisé par France 3 PIDF.

[Lien ici.](#)

- Illumination des Champs-Élysées diffusée par France 3 Paris IDF, juste annoncé à la fin.

[Lien ici.](#)

Réponse de la direction :

La direction estime avoir répondu dans son préambule.

Instagram / TikTok : contenus journalistiques ou communication ?

Qui fait les contenus sur les réseaux sociaux ?

Réponse de la direction :

On pourrait envisager d’avoir des réseaux sociaux par thématiques et non plus par antenne. Il ne faut pas démultiplier le nombre de réseaux sociaux. On travaille sur le sujet.

Transparence des signatures

Des journalistes de FTV écrivent directement pour le site francebleu.fr

Depuis le 15 octobre dernier, des journalistes de la “coordination numérique” écrivent 10 papiers par jour pour le site Ici, appartenant à France Bleu (francebleu.fr), directement sur le back-office de France Bleu.

Ces [articles](#) sont signés “France 3 Normandie”, “France 3 Metz”...

Or, ce ne sont pas des journalistes des régions en question qui l'écrivent et à aucun moment le nom de l'auteur n'est mentionné.

Au-delà des problèmes contractuels ou des rémunérations que cette pratique peut poser, le manque de transparence des signatures nous semble contraire à la déontologie journalistique.

Par ailleurs, les journalistes ayant fait le reportage initial, sont-ils informés, questionnés, sur ces articles ?

Des “ajustements”, notamment en termes de signatures, nous ont été annoncés lors de la commission déontologie du 2 décembre, quels sont-ils ?

Les équipes seront-elles citées (nom, prénom puisque le commentaire est rédigé par un journaliste de locale puis retranscrit) ?

Quel délai moyen y a-t-il entre la diffusion du sujet et sa “retranscription” / son intégration sur le site Ici ? Quand le délai est très long, les informations sont-elles vérifiées (information toujours valable, par exemple) ?

Réponse de la direction :

La région d'origine est identifiée. Depuis le 9 décembre, on transmet plus d'infos aux rédacteurs en chef. Sur les signatures, on a questionné les coordinateurs numériques RC et RCA pour savoir si les journalistes des locales sont d'accord pour que leurs noms apparaissent.

On attend encore des réponses. Sur 18 locales, 5 ont donné leur accord, les locales de Nîmes, Metz, Le Mans, Brest-Iroise et Littoral. Il y a désormais leurs noms en bas des articles. Les autres locales ont dit non. (Il manque la réponse du Havre.)

SNJ : Pourquoi les journalistes de certaines locales ne souhaitent-ils pas signer ?

Direction : Ils ont refusé, car ils n'écrivent pas l'article. Et les signatures apparaissent dans le reportage vidéo publié avec l'article.

SNJ : Pourquoi publie-t-on sur Ici France Bleu ?

Direction : C'est une volonté de Delphine Ernotte.

Signatures sur les réseaux sociaux

Sur Instagram comme sur les autres réseaux, la signature de l'auteur devrait être obligatoire. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Dans [cet exemple](#), sur un compte Instagram, les auteurs ne sont pas signés dans le partage de contenus.

Direction : On privilégie les sujets en 16/9^e déjà signés. Pour les sujets en 9/16^e (à la verticale), il faut envisager la signature, le travail est engagé avec Franceinfo.

On n'a pas encore de calendrier pour le réseau France 3. On souhaite harmoniser les pratiques avec Franceinfo et les antennes d'Outre-mer

SNJ : Pourquoi les changements sont-ils si longs ?

Direction : On travaille avec la direction du numérique, rien n'est simple, énorme travail... C'est un “barnum” chaque fois qu'on demande une mise en production, ils ont énormément de travail.

Encadrement numérique : qui fait quoi ?

Rôle des coordinateurs numériques et les éditeurs numériques

Quel est leur lien hiérarchique avec la rédaction ? Sont-ils tous journalistes ? Peut-on avoir un bilan sur leurs missions, et sont-ils toujours chargés du rapprochement avec Ici ?

L'activité des CEN (chargé d'édition numérique) peut être de "*l'enrichissement sur le terrain*", nous dit Delphine Vialanet au CSE du réseau France 3 de septembre. Une activité que certains peuvent exercer ponctuellement grâce à l'unité de compétences complémentaires (UCC). Peuvent-ils faire du contenu info en partant seuls sur le terrain avec un iPhone UTN ? Selon nous, et déontologiquement parlant, un contenu info doit être fait par un journaliste et validé par un journaliste.

Comment définissez-vous donc un contenu journalistique ? Un contenu informatif ? Comment les rôles sont-ils répartis sur le numérique ? Selon quels critères ? Que peut faire un CEN / rédacteur web en termes de modules ? Quelles sont les différences ?

Exemple : Lors de la commission antenne et contenu du 13 décembre dernier, Mme Vialanet expliquait que le CEN pouvait tourner des modules "froids" pour le web, mais pas de l'info. Une info "froide" n'est donc pas / plus de l'info ?

Certains coordinateurs régionaux reboutiquent des articles sans prévenir les journalistes qui les ont rédigés. Nous avons déjà évoqué ce problème ici même il y a deux ans. Peut-on y remédier ? De plus, ceux-ci ne sont, pour la plupart, pas journalistes. Et de toute façon, le coordinateur régional est rattaché au directeur régional, donc pas à la rédaction.

Réponse de la direction :

Il n'y a pas de lien hiérarchique entre les coordinateurs numérique et les rédactions, il est fonctionnel. D'autre part, ils ne sont pas chargés du rapprochement avec Ici ; 10 sur 12 sont journalistes. Pour les deux qui ne sont pas journalistes, les RCA numérique ou RC sont là pour valider.

OS : Selon plusieurs témoignages, la mission du poste de Coordinateur numérique pose question. Changements de titres sans même prévenir le journaliste auteur de l'article, permanences le week-end avec la fonction de rédacteur en chef du web : il est difficile de penser que le lien entre eux et les journalistes n'est que "fonctionnel".

Quel va être le rôle exact des chefs de projets numériques ?

Quelle autorité auront-ils pour faire modifier des articles rédigés par des journalistes ? De l'organisation découle la bonne (ou mauvaise) application de la déontologie qui nous oblige.

Direction : 6 chefs de projets ont été nommés, ils vont partir en formation. (Il y en a en Occitanie, en AURA, en Centre-Val de Loire, Grand Est.) Ils vont travailler sur le graphisme, sur les événements en direct. Sur un événement, on constituera une équipe, il doit y avoir des journalistes. On n'avait jamais travaillé en mode "projet".

Les alternants qui ne sont pas encore journalistes écrivent des articles info sur nos sites. Certains signent les papiers seuls. Le peuvent-ils et sous quelles conditions ?

Direction : Les alternants sont encadrés par un tuteur ou un duo de tuteurs. L'alternant signe seul, mais la validation reste celle du rédacteur en chef adjoint du numérique.

Studios virtuels / espaces numériques : chacun, journaliste ou non, peut les utiliser ? Quelles sont les règles déontologiques qui s'appliquent ?

Direction : C'est un outil de production installé en Centre-Val de Loire et à France 3 Ile-de-France.

Organisations syndicales : Il n'y a pas de procédure éditoriale ?

Direction : Tant qu'il n'y a pas de discussions dans les instances, ils ne sont pas opérationnels.

Un infographiste et une assistante de direction avec une UCC “contenu multimédia” proposent et rédigent, par exemple, des articles clairement journalistiques. Ces papiers ne sont pas toujours relus et validés par un rédacteur en chef. Est-ce normal ?

Sur le site internet de France 3, n'importe quel salarié peut donc traiter l'actu sans formation journalistique et sans obéir aux règles déontologiques que notre métier suppose ?

La biographie (sur le site) de l'assistante de direction en question la décrit comme “collaboratrice de France 3”, ce qui veut tout et rien dire et que ses papiers sont clairement considérés comme de l'info.

Republications : le journalisme abîmé

Pour faire du chiffre et alimenter Google à tout prix, certaines antennes du réseau France 3 republient des papiers datés, tapés et donc faux.

Quelles sont les consignes en vigueur s'agissant des republications ? Comment expliquez-vous qu'il y ait une validation éditoriale de papiers qui ne respectent en rien la déontologie ? Comment éviter cela ? Que préconisez-vous ?

- **Premier exemple** <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/temoignage-avec-46-kg-en-moins-on-porte-moins-comment-lola-en-a-fini-avec-l-obesite-en-recourant-a-une-operation-chirurgicale-2985248.html>

Cet article a été republié un an et demi après sa première diffusion : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/temoignage-j-ai-perdu-46-kilos-en-10-mois-une-operation-chirurgicale-a-permis-a-lola-de-sortir-de-l-obesite-2723306.html>

Qui sait si Lola n'a pas regrossi ou même pire (décédée) ? Lui a-t-on demandé son avis avant de reparler de ça ? La nouvelle photo de une est un ventre... Son auteur, lui, est décédé en juin dernier.

Direction : Les papiers sont relus par un cadre.

OS : Il n'y a pas eu de formation pour l'infographiste

Direction : Le choix du type d'article confié est-il le bon ? C'est la question que l'on doit se poser.

OS : Qu'ont-ils le droit d'écrire ?

Direction : Des articles liés à l'antenne, etc. Quand on n'est pas journaliste, on n'écrit pas d'articles d'information.

- **Deuxième exemple, la concession des plages privées**

Article de 2023 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/au-fait-comment-fonctionne-la-concession-des-plages-privées-sur-la-cote-d-azur-2822615.html>

Article de 2024 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/on-vous-explique-comment-s-organise-la-concession-des-plages-privées-sur-la-cote-d-azur-3011690.html>

L'article de 2024 pose plusieurs problèmes, car il reprend celui de 2023 qui était lié à une actu précise. Entre temps, certaines concessions ont changé ou disparu.

La fin du papier est datée et n'a pas été enlevée, annonçant donc des événements passés : “C'est cette démarche que mène en ce moment la Métropole Nice Côte d'Azur à Saint-Laurent-du-Var” ou “Pour Saint-Laurent-du-Var, la métropole devrait dévoiler les gagnants de l'appel public un mois après sa clôture, soit à la mi-octobre”.

À aucun moment non plus, l'article stipule qu'il s'agit d'une republication.

• Troisième exemple, la Madone d’Utelle

Article de 2022 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/a-decouvrir-dans-les-alpes-maritimes-la-madone-d-utelle-un-sanctuaire-perche-a-1194-metres-d-altitude-2585072.html>

Article de 2024 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/a-la-decouverte-de-la-madone-d-utelle-un-sanctuaire-perche-a-1-194-m-d-altitude-dans-les-alpes-maritimes-2985800.html>

Entre-temps, il y a eu la tempête Aline et le site sera fermé au moins jusqu’en 2025.

- Enfin on note des problèmes concernant la republication d’images en une sans accord des auteurs, des papiers de “Chroniques Med” republiés avec des infos surannées pour certains ou qui évoquent une émission arrêtée depuis trois ans.

La direction du numérique nous avait expliqué qu’un séminaire “numérique” aurait lieu en décembre dernier afin, entre autres, de réfléchir à une nouvelle façon de remettre en valeur l’été, période creuse des papiers. Peut-elle nous expliquer ce qui est prévu pour l’été prochain afin d’éviter les fautes comme celles sus-citées ?

Direction : Il y a eu un séminaire en décembre. Trois ateliers sur la stratégie vont avoir lieu : le premier le 16 janvier. Ateliers durant lesquels seront abordées les republications. Avec un process, avec des explications du journaliste à l’origine de l’information.

Remarque des organisations syndicales : les republications continuent, avec des aberrations. Il y a des régions qui ne réagissent pas.

Quand les logiciels posent question... Echobox en roue libre ?

Echobox est un algorithme qui publie automatiquement en période creuse les articles sur les réseaux sociaux.

Le logiciel répète souvent le titre de l’article en commentaire, publie des articles sensibles éditorialement, et des articles de toutes les régions qui n’ont pas forcément d’intérêt pour la communauté qui est visée. Qui contrôle ?

Direction : Des articles peuvent être publiés automatiquement, mais on ne lui confie pas la génération des titres sans validation. Cela fait partie de l’audit.

OS : Apparemment, il n’y a pas de pratique uniforme suivant les régions.

Vous pouvez nous envoyer vos questions tout au long de l’année, nous les compilons pour chaque commission.

**Prochaine commission déontologie :
mercredi 4 juin 2025**

Syndicat National des Journalistes
Maison France Télévisions - Bureau D 142
snj@francetv.fr - 01 56 22 88 28